MINISTERE DE L'EAU, DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES ET DE L'ASSAINISSEMENT
****
SECRETARIAT GENERAL
****
DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES EN EAU

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice
****

RAPPORT D'EXECUTION 2013 DU BUDGET-PROGRAMME 2013-2015 DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL

Février 2014

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	:	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	:	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPS	:	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AUE	:	Association d'Usagers de l'Eau
BF	:	Borne Fontaine
BP	:	Budget programme
BPO	:	Budget Programme par Objectif
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	:	Centre de Santé et de Promotion sociale
CUI	:	Cadre Unifié d'Intervention
DGAEUE	:	Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta
DGRE	:	Direction Générale des Ressources en Eau
DREAHA	:	Direction Régionale de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
MEAHA	:	Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	:	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PCD-AEPA	:	Plan Communal de Développement sectoriel Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PEM	:	Point d'Eau Moderne
PMH	:	Pompe à Motricité Humaine
PN-AEPA	:	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
MOD	:	Maîtrise d'Ouvrage Déléguée

Sommaire

INTRODUCTION 5
1. METHODOLOGIE DE TRAVAIL 5
1.1- La collecte des données auprès des acteurs 5
1.2- La saisie et le traitement des données 6
1.3- L'élaboration du canevas de rapport 6
1.4- La rédaction du rapport 6
2. RAPPEL DES MISSIONS DU MINISTERE ET DES OBJECTIFS DU PN-AEPA 6
2.1- La Mission du Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement 6
2.2- La Mission et les attributions de la Direction Générale des Ressources en Eau 7
2.3- La Mission et les attributions de la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta 7
2.4- La Mission et les attributions des Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Hydraulique 8
3. LES ACTIONS DU PROGRAMME 8
3.1- Action 1 : Accès à l'eau potable en milieu rural 9
3.2- Action 2 : Accès à l'assainissement en milieu rural 9
3.3- Action 3 : coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEPA 9
4. FINANCEMENT DU SECTEUR 10
5. EXECUTION FINANCIERE 2013 DU BUDGET PROGRAMME 10
5.1- Analyse des réalisations du programme 11
5.2- Exécution des crédits délégués 14
6. DIFFICULTES RENCONTREES ET RECOMMANDATION 14
CONCLUSION 15

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1*: Exécution financière globale 2013 du BP* 12
Tableau 2: *Exécution financière par sous composante* 13
Tableau 3*: Exécution BP Loi de finances 2013* 13
Tableau 4*: Exécution des crédits délégués)* 14
Graphique 1 *: Exécution par groupe d'acteurs* 13

Annexe 1: Tableau d'exécution globale 2013 du BP 2013- 2015 16

INTRODUCTION

Le Budget Programme (BP) est un instrument de planification, de programmation et de budgétisation qui consacre le principe de la gestion axée sur les résultats réaffirmé dans la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Il est l'instrument par excellence d'opérationnalisation du PN- AEPA. Cet outil vise un meilleur suivi des performances du secteur public de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural. Son implantation permet également une meilleure implication de tous les acteurs concernés dans la mise en œuvre du PN-AEPA et de fonder un dialogue fructueux avec les partenaires techniques et financiers.

Le budget programme 2013-2015 du secteur de l'eau et de l'assainissement a été élaboré au cours de l'année 2012 avec l'ensemble des acteurs du secteur. Il a été adopté par la 17ième session du Comité National de Pilotage du PN-AEPA.

Le présent rapport fait l'état d'exécution financière de la tranche 2013 dudit BP. Le taux d'exécution financière est un des indicateurs de la matrice de performance qui fera l'objet d'échanges au Cadre sectoriel de dialogue eau et assainissement en février 2014. Cet indicateur est un des déclencheurs des décaissements de la tranche variable 2015 de l'appui budgétaire sectoriel au PN-AEPA.

1. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Pour l'élaboration de ce rapport d'exécution, la méthodologie de travail est la suivante:

1.1- La collecte des données auprès des acteurs

Elle est basée sur la fiche unifiée de collecte de données élaborée par le dispositif SE-BPO-INO. Cette étape a consisté à :

- l'actualisation des fiches de collecte ;
- la transmission des fiches auprès des acteurs concernés (ONG, Associations, PTF, Communes…) pour renseignement et renvoi aux DREAHA;
- la vérification des fiches de collecte renseignées avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur de l'AEPA par le dispositif de collecte unifiée de données au niveau central et régional. Ces données ont permis d'élaborer les rapports bilans annuels régionaux adoptés lors des 14ème sessions ordinaires des Comités Régionaux de Pilotage (CRP/PN-AEPA) tenues entre le 20 et le 28 janvier 2014. Ces rapports régionaux ont été élaborés uniquement sur la base des informations transmises par les acteurs (Projets/Programmes, Associations/ONG, Structures déconcentrées de l'Etat, Communes…) ;

L'exécution financière a été calculée sur la base des payements effectués. Pour le cas spécifique du budget de l'Etat alloué au secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural (appui budgétaire sectoriel et fonds propres), l'information financière a été fournie par le circuit intégré de la dépense en dotation, en engagé visé et en paiement.

1.2- La saisie et le traitement des données

Elle a consisté à entrer les données par région dans un logiciel de traitement de données (Excel). Le traitement se fait de façon automatique. Ces données par région ainsi consolidées ont permis d'obtenir les résultats au niveau national.

1.3- L'élaboration du canevas de rapport

Le canevas de rapport a été élaboré et validé en interne (DGRE, DGAEUE, DGESS).

1.4- La rédaction du rapport

Le rapport a été élaboré sur la base rapports CRP des DREAHA, et des informations tirées du CID.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU MINISTERE ET DES OBJECTIFS DU PN-AEPA

2.1- La Mission du Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement

Conformément au décret N°2013-104/PRES/PM/SGGCM du 07 mars 2013, portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'eau, d'aménagements hydrauliques et d'assainissement. A ce titre et en relation avec les départements ministériels et les organismes publics ou privés compétents, il est chargé :

En matière d'eau de :

- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement des ressources en eau et des aménagements hydrauliques ;
- l'élaboration et le contrôle de la législation en matière d'eau ;
- la conception, la réalisation et l'appui à la gestion des points d'eau (forages, puits, barrages….) ;
- la fourniture d'eau potable aux populations ;
- la protection des ressources en eau en relation avec les ministères compétents et les collectivités territoriales ;
- la protection/conservation des écosystèmes aquatiques en relation avec les ministères compétents et les collectivités territoriales.

En matière d'aménagements hydrauliques de :

- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement des aménagements hydrauliques et de mobilisation des ressources en eau souterraine et de surface ;
- la conception, la réalisation et l'appui à la gestion des infrastructures hydrauliques et des réseaux d'irrigation ;
- la conception, la réalisation et l'appui à la gestion des aménagements hydrauliques et des technologies innovatrices d'irrigation ;

- l'appui à la mise en œuvre et à la gestion des aménagements hydro-agricoles ;
- l'assistance à la réalisation des ouvrages hydrauliques par des tiers.

En matière d'assainissement de :

- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'assainissement des eaux usées et excreta.

2.2- La Mission et les attributions de la Direction Générale des Ressources en Eau

La DGRE a pour mission d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales dans le domaine de l'eau, en relation avec les structures du département, des ministères techniques concernés, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et des autres acteurs du monde rural. A ce titre elle est chargée de :

- élaborer et mettre en œuvre la politique nationale de l'eau et les politiques d'approvisionnement en eau potable ;
- suivre et appuyer le développement de la coopération régionale et internationale dans les domaines de l'eau ;
- mettre en place et promouvoir au niveau national un système d'information et de monitoring sur l'eau ;
- mener toutes les études et recherches dans les domaines nécessaires à la maîtrise et à la connaissance des ressources en eau, des milieux qui en dépendent, des usages de l'eau et leurs impacts ;
- suivre et contrôler la qualité des ressources en eau brute et des eaux destinées à la consommation humaine ;
- coordonner l'élaboration et le suivi des programmes d'eau potable et d'assainissement sur la base des programmes régionaux correspondants et des schémas directeurs des collectivités territoriales ;
- assurer l'appui conseil aux structures déconcentrées, aux collectivités locales et à tous les autres acteurs en matière d'approvisionnement en eau potable;
- élaborer la législation, la réglementation et les normes dans le domaine de l'eau ;
- assurer pour le compte du département la tutelle technique des projets et programme de développement des services d'eau potable dans les zones rurales
- élaborer de mettre en œuvre les plans d'action pour le développement du service de l'eau potable.

2.3- La Mission et les attributions de la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta

La Direction Générale de l'assainissement des eaux usées et excréta a pour Mission d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des politique et stratégies nationales en matière d'assainissement des eaux usées et excréta, en relation avec les structures du département, des ministères techniques concernés, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et les autres acteurs du monde rural. A ce titre, elle est chargée de :

- élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale en matière d'assainissement, des eaux usées et excreta ;
- mener toutes études et recherches dans les domaines de l'assainissement des eaux usées et excreta ;
- coordonner l'élaboration et le suivi des programmes d'assainissement des eaux usées et excréta ;
- assurer l'appui conseil aux structures déconcentrées, collectivités territoriales, et autres acteurs en matière d'assainissement des eaux usées et excreta ;
- élaborer la législation, la réglementation et les normes dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excreta et veiller à leur mise en application ;
- apporter un appui-conseil à l'organisation des acteurs intervenant dans la filière de gestion des eaux usées et excréta ;
- assurer le suivi et la coordination des actions en matière d'assainissement des eaux usées et excreta en relation avec les autres structures compétentes ;
- coordonner l'élaboration et le suivi des programmes d'assainissement sur la base des programmes régionaux correspondants et des schémas directeurs des collectivités territoriales.

2.4- La Mission et les attributions des Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Les Directions Régionales de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement ont pour mission d'assurer le fonctionnement et la gestion des structures du Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement relevant de leur ressort territorial. A ce titre elles sont chargées de contrôler les activités des directions provinciales, des projets et programmes et de suivre l'action des organisations non gouvernementales.

Pour remplir cette mission, la DGRE, la DGAEUE et les DREAHA ont retenu pour le secteur de l'eau de l'assainissement un objectif global conforme aux Objectifs du millénaire qui se décline en cinq actions.

3. LES ACTIONS DU PROGRAMME

L'objectif général poursuivi par ce programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique durable en assurant un accès permanent et équitable à l'eau et à l'assainissement

Il vise l'amélioration des conditions de vie des populations par l'accroissement sensible des taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement adéquat et l'adoption par les populations de pratiques d'hygiène appropriée.

Ceci contribuera à l'éradication de la maladie du ver de guinée, ainsi qu'à une baisse sensible de la prévalence des maladies d'origine hydrique comme les diarrhées qui constituent les principales causes de mortalité des enfants de moins de 5 ans. La diminution des maladies d'origine hydrique contribuera à une baisse des dépenses en soins de santé.

La création emplois en milieu rural et semi urbain auxquels s'ajoutent ceux créés dans le cadre du développement des centres ONEA ainsi que l'augmentation des capacités économiques et financières des entreprises et des bureaux d'études constitueront des facteurs de réduction de l'extrême pauvreté (OMD1).

Les activités génératrices de revenus qu'entreprendront les femmes suite au gain sur le temps d'approvisionnement en eau potable, permettront une grande autonomie de ces dernières. Les tâches domestiques ainsi allégées, les mères seront en outre plus enclines à permettre à leurs filles d'aller à l'école et de poursuivre leurs études, contribuant ainsi à l'atteinte de la parité dans la scolarisation des filles et des garçons (OMD3).

L'amélioration de l'environnement et du cadre de vie dans les écoles par un accès permanent à l'eau potable et à des ouvrages d'assainissement respectant les normes de qualité et d'intimité pour tous les enfants constitue un facteur incitatif pour l'accroissement des taux de fréquentation et le maintien des enfants dans les écoles (OMD2).

L'accroissement de l'accès à des moyens adéquats de gestion des eaux usées et des excréta conduira à une réduction de la pollution des sols et des milieux récepteurs (OMD7).

Pour l'atteinte des objectifs poursuivis, les actions suivantes ont été retenues :

3.1- Action 1 : Accès à l'eau potable en milieu rural

Il s'agit de lever les obstacles à un accès durable et équitable à l'eau potable en zone rurale et accroître l'offre d'infrastructures par des réalisations et des réhabilitations. Cette action contribuera à réduire les taux de rupture d'approvisionnement en veillant à la qualité des infrastructures, à la qualité de l'eau et à la gestion financière des points d'eau.

3.2- Action 2 : Accès à l'assainissement en milieu rural

L'assainissement est longtemps resté dans une situation caractérisée par une faiblesse généralisée du niveau des infrastructures et par leur mauvaise répartition géographique. De ce fait, l'assainissement est considéré comme une des priorités dans le cadre de la réduction de la pauvreté. La communauté internationale s'est fixée pour objectif de réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à un assainissement adéquat d'ici 2015.
Il s'agit de développer des actions pour combler le déficit d'infrastructures et lever les obstacles à une adhésion des populations en mettant en place une approche qui les encourage à investir dans les installations d'assainissement, à les exploiter et à les entretenir.

3.3- Action 3 : coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEPA

Il s'agit de combler le déficit en capacités humaines, techniques et logistiques des services centraux, renforcer les capacités des acteurs décentralisés et des acteurs de la société civile (ONG, associations). Il s'agit aussi de lever les obstacles à la concertation et à la communication dans le domaine de l'AEPA.

Cette action vise aussi à faire l'état des lieux des études, à établir un plan d'actions pluriannuel, à suivre et à capitaliser les études identifiées dans le domaine de l'AEPA. Les résultats de ces études doivent permettre une amélioration des connaissances sur les ressources en eau, le suivi de la ressource et de ses usages au bénéfice de tous les acteurs.

4. FINANCEMENT DU SECTEUR

Le budget du secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural est cofinancé par des ressources intérieures et extérieures. Pour le budget de 2013, le montant total des ressources allouées au secteur est de 38 380,58 millions de FCFA.

Les ressources intérieures s'élèvent à 22 398,5 millions de FCFA, soit 58,4%contre15 982,1 millions de FCFA au titre des ressources extérieures (41,6% des ressources totales)

La contribution des partenaires se fait sous forme d'appui projet et/ou d'appui budgétaire[1].Pour cette modalité, il s'agit de l'Union Européenne, du Royaume du Danemark et du Royaume de Suède. Leur contribution est de 11 607,8 millions de FCFA, soit 30,2% des ressources mobilisées au titre de l'année 2013 pour le milieu rural.

Une autre approche du financement du secteur est le financement communautaire qui joue un rôle de plus en plus important dans la réalisation et la réhabilitation des ouvrages d'AEPA au niveau des communes.
La difficulté pour obtenir des informations des partenaires qui appuient le secteur ne permet pas de présenter tous les points détaillés des réalisations issues du financement extérieur.

5. EXECUTION FINANCIERE 2013 DU BUDGET PROGRAMME

Le taux d'exécution global 2013 du programme (toutes ressources confondues) sur la base des paiements est de 73,6% contre 81,9% en 2012, 69,6% en 2011, 64% en 2010 et 67% en 2009.

Il faut noter que le taux d'exécution du BP rural en ce qui concerne les investissements (partie budget de l'Etat, dont ressources extérieures inscrites) à travers le circuit intégré de la dépense (CID) sur la base des engagements de 89,9% est satisfaisant. Cependant, il est inférieur à la cible de la matrice de performance qui est de 95%.

---

[1] Appui budgétaire : appui consistant pour un partenaire au développement à financer selon les procédures nationales des activités à charge du Budget National. Les décaissements sont opérés dans ce cadre sur le compte du Trésor Public.

5.1- Analyse des réalisations du programme

Pour l'essentiel, les crédits alloués à ce programme sont destinés aux charges récurrentes et à l'investissement.
Les dépenses ordinaires (2 456,5 millions de FCFA) représentent 6,4% du programme contre 93,6% pour les dépenses d'investissements (35 924,1 millions de FCFA).

Les dépenses ordinaires se décomposent en :

- charges de personnel d'un montant de 2 257,8 millions de FCFA, soit 5,9**%** des ressources du programme ;
- dépenses de fonctionnement hors personnel (160,7 millions de FCFA), soit 0,4% des ressources du programme ;
- dépenses de transferts (38 millions de FCFA), soit 0,1% des ressources du programme. représentent respectivement.

La composition économique de la dépense montre que les montants alloués aux dépenses d'investissement 93,6% sont nettement supérieures aux autres catégories de dépenses, notamment les dépenses liées au fonctionnement hors personnel 0,4% qui sont faibles dans le secteur. . Cette faiblesse du budget de fonctionnement hors personnel a des implications sur le bon fonctionnement des structures en charge de la mise en œuvre du programme (suivi contrôle, acquisition de matériel et de logistique, etc.) , toute chose qui pourrait affecter la qualité des investissements.

La faiblesse du budget des dépenses de personnel 5,9% pourrait s'expliquer par la faiblesse des ressources humaines affectées au programme. Cette situation s'illustre dans le secteur au niveau des services par l'insuffisance de cadres dans les structures concernées pour assurer les missions régaliennes (suivi contrôle des ouvrages, les réceptions des ouvrages, assistance à la maîtrise d'ouvrage communale).
Les dépenses effectuées au titre du personnel (2 446,2 millions de FCFA), du fonctionnement hors personnel (128,5 millions de FCFA), des transferts courants (38 millions de FCFA) et des investissements (25 640,6 millions de FCFA) ont été respectivement exécutées à 108,3%[2], 79,9%, 100% et 71,4%.

Le taux de consommation par grandes rubriques se présente comme suit :

- dépenses ordinaires 106,4%
- investissement 71,4%

[2] Cette hausse de plus de 100% pourrait s'expliquer par les avancements constatés au cours de la période et qui ont eu une incidence sur la masse salariale.

Tableau 1: *Exécution financière globale 2013 du BP (en millions de FCFA)*

Actions	Nature de dépenses	Budget 2013	Dépenses	Taux (%)
Programme: approvisionnement durable en eau potable et assainissement		**38 380,6**	**28 253,2**	**73,6**
Action 1: Accès à l'eau potable en milieu rural	***Dépenses ordinaires***	***0,0***	***0,0***	**0,0**
	Dépenses de personnel	0,0	0,0	**0,0**
	Fonctionnement hors personnel	0,0	0,0	**0,0**
	Transferts	0,0	0,0	**0,0**
	Investissement	***24 253,2***	***17 257,4***	**71,2**
	Financement intérieur	12 002,7	8 986,3	**74,9**
	Financement extérieur	12 250,5	8 271,1	**67,5**
TOTAL ACTION 1		**24 253,2**	**17 257,4**	**71,2**
Action 2: Accès à l'assainissement en milieu rural	***Dépenses ordinaires***	***0,0***	***0,0***	**0,0**
	Dépenses de personnel	0,0	0,0	**0,0**
	Fonctionnement hors personnel	0,0	0,0	**0,0**
	Transferts	0,0	0,0	**0,0**
	Investissement	***6 380,1***	***3 962,9***	**62,1**
	Financement intérieur	2 648,5	1 390,1	**52,5**
	Financement extérieur	3 731,6	2 572,9	**68,9**
TOTAL ACTION 2		**6 380,1**	**3 962,9**	**62,1**
Action 3: Coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEPA	***Dépenses ordinaires***	***2 456,5***	***2 612,6***	**106,4**
	Dépenses de personnel	2 257,8	2 446,2	**108,3**
	Fonctionnement hors personnel	160,7	128,5	**79,9**
	Transferts	38,0	38,0	**100,0**
	Investissement	***5 290,8***	***4 420,3***	**83,5**
	Financement intérieur	5 290,8	4 420,3	**83,5**
	Financement extérieur	0,0	0,0	**0,0**
TOTAL ACTION 3		**7 747,3**	**7 032,9**	**90,8**

L'exécution globale du programme, 73,6% est satisfaisante. Les dépenses de personnel et de transferts courants exécutées respectivement à 108,3% (non maitrise de la masse salariale et de la programmation) et 100% sont très satisfaisantes.

Les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), 79,9% présentent un niveau d'exécution satisfaisant. L'exécution des dépenses d'investissement à 71,4% traduit un niveau d'exécution peu satisfaisant dû à une anticipation dans la préparation des DAO). Les financements intérieurs (Budget propre de l'Etat, fonds des communes et ABS) consacrés aux investissements ont été exécutés à 77,7% tandis que ceux relatifs aux ressources extérieures (PTF, ONG et Associations) ont été exécutés à 67,9%.

Il est à noter que les changements institutionnels qui ont abouti à la création d'un ministère exclusivement en charge de l'eau et consécutivement à une exécution retardée du budget ont eu un effet sur le taux d'absorption des crédits.

L'exécution du budget programme par sous composante se présente comme suit :

Tableau 2: *Exécution financière par sous composante (en millions de FCFA)*

Composante	Budget 2013	Dépenses	taux d'exécution
AEP	32 000,5	24 290,3	75,9
AEUE	6 380,1	3 962,9	62,1
TOTAL	**38 380,6**	**28 253,2**	**73,6**

Les ressources mobilisées pour l'AEP (32 000,5 millions de FCFA) et l'assainissement (6 380,1millions de FCFA) représentent respectivement 83,4% et 16,6% des ressources globales du programme. L'exécution financière de l'AEP et de l'assainissement sont respectivement de 75,9% et de 62,1%.

L'analyse par type de financement illustré dans le graphique ci-dessous donne la performance par acteurs.
Les ressources exécutées sur financement de l'Etat, l'ABS et des communes sont de niveau satisfaisant de 77,7%. Ceux des PTF et des ONG sont respectivement de 64,3% et 78,4%. L'exécution des dépenses d'investissement à 64,3% peut s'expliquer par la lourdeur des procédures de décaissement des bailleurs de fonds ainsi que le manque d'anticipation dans la préparation des DAO.

Graphique 1 *: Exécution par groupe d'acteurs (en millions de FCFA)*

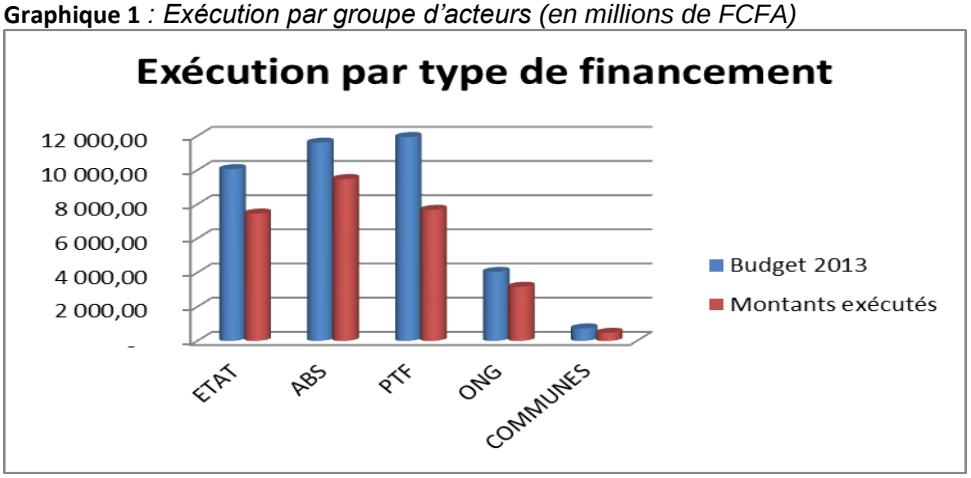

Tableau 3: *Exécution BP Loi de finances 2013 (en millions de FCFA)*

	Budget	Engagé	Taux base engagement (%)
Budget propre de l'Etat	6 982,0	5 723,5	82,0
Financement (ABS)	11 607,8	10 911,4	94,0
TOTAL	18 589,8	16 634,8	89,5

Les ressources globales d'investissement de l'Etat allouées au secteur de l'AEPA en milieu rural, exécutées à travers le Circuit Intégré de la Dépense au titre de l'année 2013 sont de 18 589,8 millions de FCFA (base engagement-visé) sur une prévision de 16 634,8 millions de FCFA soit un taux d'exécution de 89,5%.
Ce taux est inférieur à la cible de la matrice de performance qui est de 95%.

5.2- Exécution des crédits délégués

Au titre de ce programme, les crédits délégués aux régions, sont destinés aux investissements et au fonctionnement des structures pour la réalisation des ouvrages d'AEPA. Les crédits alloués à cet effet s'élève à 11 146,1millions de FCFA.

Tableau 4*: Exécution des crédits délégués 2013 (en millions de FCFA)*

Régions	Dotation	Engagé-visé[3]	paiement[4]	taux d'exécution base paiement (%)
AEPA MOUHOUN	1 841,4	1 836,9	1 836,9	99,8
AEPA CENTRE	368,9	336,3	324,8	88,0
AEPA CENTRE EST	1 280,2	1 241,9	665,2	52,0
AEPA HAUTS BASSINS	1 646,8	1 507,4	1 481,6	90,0
AEPA NORD	929,2	815,5	815,5	87,8
AEPA SUD OUEST	754,3	715,6	686,6	91,0
AEPA EST	1 600,2	1 427,2	1 063,8	66,5
AEPA CENTRE OUEST	504,2	394,4	131,4	26,1
AEPA CENTRE SUD	225,7	219,9	219,9	97,4
AEPA PLATEAU CENTRAL	496,4	494,9	452,1	91,1
AEPA SAHEL	503,2	477,5	430,5	85,5
CASCADES	610,1	608,1	608,1	99,7
AEPA CENTRE NORD	385,2	384,5	377,1	97,9
Total	**11 146,1**	**10 460,2**	**9 093,4**	**81,6**

L'exécution globale des crédits délégués s'élève à 81,6%.

6. DIFFICULTES RENCONTREES ET RECOMMANDATION

Malgré les efforts consentis, des difficultés persistent et entravent la bonne marche du programme. On note entre autres :

- l'insuffisance de ressources humaines au niveau des DREAHA qui ne leur permet pas d'assurer leur mission d'appui technique aux communes dans la mise en œuvre de la maitrise d'ouvrage communale.

Eu égard aux difficultés ci-dessus énumérées, des dispositions peuvent être prises :

- doter les structures en charge de l'AEPA de ressources humaines pour leur permettre d'assurer leur rôle régalien.

---

[3] Montant engagé : c'est le montant du contrat signé par les parties prenantes pour la réalisation des ouvrages ou activités d'AEPA. Pour les fonds exécutés par l'Etat (fonds propres, ABS, subventions…), l'engagement doit requérir le visa du contrôle financier.

[4] Montant payé : c'est le montant versé au prestataire. Dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage délégué c'est le montant constaté dans le Circuit Intégré de la Dépense transféré aux agences d'exécutions (AGETEER et FEER) pour le paiement des prestataires.

CONCLUSION

Le Budget Programme du Secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural pour la gestion 2013 est exécuté globalement toutes ressources confondues à 73,6%. Ce taux d'exécution est inférieur à celui de 2012 qui est de 81,9%.

Celui calculé sur la base des dépenses inscrites dans la loi de finances et exécutées à travers le CID est de 89,5% est très satisfaisant. Cependant, il est en deçà de la cible de 95% attendue dans la matrice de performance. Cette contre-performance pourrait s'expliquer les réformes institutionnelles intervenues au cours de l'année et qui ont impacté un retard dans le déblocage des fonds et la signature tardive des marchés pour la réalisation des infrastructures

Annexe 1: Tableau d'exécution globale 2013 du BP 2013- 2015 (en millions de FCFA)

Code Analytique	Libellé	Budget 2013	Montant 2013 engagé	Montant 2013 Payé	%
PR	**Approvisionnement durable en eau potable et assainissement**	**38 380,58**	**32 428,32**	**28 253,24**	**73,61**
OST	**Contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique durable en assurant un accès permanent et équitable à l'Eau potable et à l'Assainissement**				
1,00	**Accès à l'eau potable en milieu rural**	**24 253,24**	**20 189,87**	**17 257,36**	**71,15**
OO1	**Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable conformément aux objectifs du millénaire pour le développement**				
1.1	Réaliser l'intermédiation sociale	0,00	0,00	0,00	0,00
1.2	Réaliser de nouveaux forages	9 934,38	9 156,48	7 958,90	80,11
1.3	Réaliser de nouveaux Puits modernes équipées de PMH	285,80	229,04	211,43	73,98
1.4	Réaliser de nouveaux réseaux d'AEP simplifiés (AEPS)	7 363,64	4 769,62	3 536,95	48,03
1.5	Réaliser des extensions de réseaux d'AEP simplifiés (AEPS)	0,00	0,00	0,00	0,00
1.6	Réhabiliter des forages	1 951,63	1 686,88	1 408,18	72,15
1.7	Réhabiliter des Puits modernes équipés de PMH	18,41	15,30	15,30	83,10
1.8	Réhabiliter des réseaux d'AEPS	4 699,38	4 332,57	4 126,61	87,81
2,00	**Accès à l'assainissement en milieu rural**	**6 380,05**	**5 298,46**	**3 962,94**	**62,11**
OO2	**Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'assainissement conformément aux objectifs du millénaire pour le développement**				
2.1	Mettre en œuvre le volet IEC de l'opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "infrastructures d'assainissement en milieu rural"	0,00	0,00	0,00	0,00
2.2	Améliorer les pratiques d'hygiène en matière d'eau et d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00
2.3	Réaliser les infrastructures d'assainissement autonome	6 249,98	5 174,17	3 838,65	61,42
2.2.1	Réaliser des latrines familiales dans les concessions (subvention)	4 135,39	3 664,04	2 577,49	62,33
2.2.2	Réaliser des puisards dans les concessions	6,58	6,94	6,94	105,47
2.2.3	Réaliser des latrines dans les écoles	1 550,80	1 095,14	883,73	56,99
2.2.4	Réaliser des latrines dans les CSPS	207,62	141,60	116,63	56,18
2.2.5	Réaliser des latrines publiques	349,60	266,45	253,86	72,62
2.2.6	Contrôler et superviser des travaux	0,00	0,00	0,00	0,00
2.4	**Réhabiliter les infrastructures d'assainissement autonome**	**130,07**	**124,29**	**124,29**	**95,56**
2.3.1	Réhabiliter des latrines familiales	24,50	24,50	24,50	100,00
2.3.2	Réhabiliter des latrines dans les écoles	99,67	93,89	93,89	94,20
2.3.3	Réhabiliter des latrines dans les CSPS	5,90	5,90	5,90	100,00
2.3.4	Réhabiliter des latrines publiques	0,00	0,00	0,00	0,00

Code Analytique	Libellé	Budget 2013	Montant 2013 engagé	Montant 2013 Payé	%
3,00	**Coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEPA**	**7 747,29**	**6 939,99**	**7 032,93**	**90,78**
OO3	**Rendre opérationnel les instruments de mise en œuvre des actions d'AEPA**				
3.1	Planifier et suivre la mise en œuvre des activités d'AEPA	550,47	510,35	450,91	81,91
3.2	Coordonner les travaux d'AEPA	56,51	50,51	39,51	69,92
3.3	Mettre à jour les bases de données sur l'AEPA	122,49	122,49	122,49	100,00
3.4	Rendre fonctionnels les différents cadres de concertation nationaux et régionaux	861,31	800,60	786,17	91,28
3.5	Renforcer les ressources humaines du secteur	97,59	85,16	78,16	80,09
3.6	Représenter le Burkina Faso dans les cadres de concertation internationaux sur l'Eau potable et l'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00
3.7	Renforcer les ressources matérielles et logistiques du secteur	400,73	339,86	220,66	55,07
3.8	Renforcer les infrastructures du secteur	0,00	0,00	0,00	0,00
3.9	Réaliser le fonctionnement courant de l'administration du secteur	2 456,46	2 098,46	2 612,65	106,36
3.10	Appuyer la programmation communale AEPA (appui-conseil)	0,00	0,00	0,00	0,00
3.11	Programmer et budgétiser les activités par objectifs AEPA pour réduire les disparités	0,00	0,00	0,00	0,00
3.12	Appuyer la professionnalisation du secteur de l'AEPA	0,00	0,00	0,00	0,00
3.13	Appuyer la maitrise d'ouvrage communale pour l'AEPA (AMOC-AEPA)	3 201,74	2 932,57	2 722,38	85,03
3.14	Promouvoir des études et recherches en matière d'AEPA	0,00	0,00	0,00	0,00
3.15	Mettre en œuvre le plan de communication	0,00	0,00	0,00	0,00
3.16	Développer des instruments de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00
3.17	Elaborer et soumettre à adoption des textes d'application en matière de pollution des eaux	0,00	0,00	0,00	0,00
3.18	Établir et gérer le Système d'Information sur les pollutions des eaux	0,00	0,00	0,00	0,00